

## Arrêté de Monsieur Le Maire

### OBJET :

**Création réseau éclairage public- impasse du Pays Neuf**

**Interdiction de stationnement et réglementation de la circulation du 31 août au 15 septembre 2020**

### **Le Maire de la Commune de LA CAUNETTE**

VU les articles L2212-2-, L2213-1-2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande en date du 24 août 2020 par laquelle la SOGETRALEC, route de Lespignan Domaine de Poussan le Haut à BEZIERS (34500), représentée par Monsieur Benjamin MAURY, sollicite l'autorisation d'effectuer les travaux désignés ci-après :

Création réseau éclairage public – impasse du Pays Neuf.

Considérant l'obligation d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation des véhicules pour la sécurité des usagers et des techniciens.

**ARTICLE 1** : A l'occasion des travaux de création du réseau éclairage public pour le compte de la SOGETRALEC du 31 août au 15 septembre 2020,

Impasse du Pays Neuf

- le stationnement des véhicules sera interdit
- la circulation des véhicules ne se fera que sur une seule voie.

**ARTICLE 2** : Une signalisation adaptée sera implantée pour prévenir les usagers

**ARTICLE 3** : Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'OLONZAC sera destinataire du présent arrêté.

Fait à la Caunette, le 24 août 2020

 Le Maire  
  
Max FABRE